

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2022/0123/145 du 14 juillet 2022 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société POST TECHNOLOGIES la modification d'ensemble d'émetteurs d'ondes électroniques à Kleinbettingen, rue du Château d'Eau.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de l'Inspection du travail et des mines.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du **10 AOUT 2022**

Steinfort, le **10 AOUT 2022**



Le bourgmestre

Le secrétaire communal

Il est précisé que le présent avis a été affiché en bonne et due forme à partir du 10 août 2022. Le dossier peut être consulté au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de l'inspecteur du travail et des mines.

Tous les intéressés peuvent intenter un recours devant le Tribunal administratif contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du Tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

pour les Collèges des Bourgmestres et Gouverneurs

Diana Glöckler-Pütz
Secrétaire communal



Samy Wagner
Bourgmestre